

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 9 avril 2021 à 20 heures 30 mn

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 9 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: M. Thomas BENECH, Mme Pierrette CANDELON, M. Laurent DIRAT, M. Christian DONNET, Mme Pascale HAUWY, M. Olivier HENRY, Mme Patricia SIGAUD, Mme Amélie VIDALON.

Absente Excusée : Mme Isabelle FAISANT.

Absent : Néant.

Pouvoirs : Mme Isabelle FAISANT Mme Patricia SIGAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire prise au sein du Conseil, Mme Pierrette CANDELON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptés.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes rendus de conseil municipaux :

Compte rendu du jeudi 13 août 2020 :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le compte rendu est adopté à la majorité

Compte rendu du vendredi 11 décembre 2020 :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le compte rendu est adopté à la majorité

2. Encaissement du chèque sinistre Emile MOLES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu en octobre 2020 sur le VC 2bis donnant accès au village, à la suite de la chute de chênes sur les bornes et lisses métalliques bordant cette route.

Il informe le conseil municipal que la Compagnie GENERALI, assureur Responsabilité Civile de M et Mme MOLES, Propriétaires de ces arbres a adressé un chèque de 7.731,92 € à la Commune.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour encaisser ce chèque.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 9

Cette proposition est acceptée à la majorité

3. Délégation encaissement des chèques :

Monsieur Le Maire rappelle que selon l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de lui déléguer certaines de ses attributions.

Ceci dans le but de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite, en complément des délégations qui lui ont déjà été accordées lors du conseil municipal du 29 juillet 2020, que lui soit attribuées la délégation suivante :

- Encaissement des chèques de toutes natures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède au vote :

- Contre : 4
- Abstention : 0
- Pour : 7

La délégation est accordée à la majorité.

4. Approbation du Compte de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à la majorité des voix (contre : 0, abstentions : 4, pour : 7), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Approbation du Compte administratif 2020 :

Sous la présidence de Monsieur Laurent DIRAT, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	125 836.51€
Recettes	<u>140 973.14 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	15 136.63 €

Report de l'exercice 2019 : 244 100.47 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 259 237.10 €

Investissement

Dépenses	504 111.64 €
Recettes	<u>323 110.83 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 181 000.81€

Report de l'exercice 2019 : 65 685.39 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : -115 315.42 €

Résultat GLOBAL : 143 727.21€

Restes à Réaliser :

Reste à réaliser : dépenses	<u>43 249.44 €</u>
Reste à réaliser : recettes	<u>134 161.90 €</u>
Solde Reste à réaliser :	90 912.46 €

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 3
- Pour : 6

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget communal 2020 à la majorité.

6. Affectation du résultat 2020 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **259 237.10 €**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+15 136.63 €						
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+244 100.47 €						
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) <u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	+259 237.10 €						
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>							
D 001 (besoin de financement)	-115 315.42 €						
R 001 (excédent de financement)	0.00 €						
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>							
Besoin de financement	-43 249.44 €						
Excédent de financement	0,00 €						
<u>F Besoin total de financement = D + E</u>	- 158 564.86 €						
<u>AFFECTATION = C = G + H</u>	+ 259 237.10 €						
<table border="1"><tr><td>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</td><td>0,00 €</td></tr><tr><td colspan="2">G = au minimum, couverture du besoin de financement F</td></tr><tr><td>2) H Report en fonctionnement R 002</td><td>+ 259 237.10 €</td></tr></table>		1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €	G = au minimum, couverture du besoin de financement F		2) H Report en fonctionnement R 002	+ 259 237.10 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €						
G = au minimum, couverture du besoin de financement F							
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 259 237.10 €						
DEFICIT REPORTE R 001	- 115 315.42 €						

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 3
- Pour : 7

L'affectation du résultat est validée à la majorité.

7. Contrat d'entretien éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche entreprise, sur proposition du Syndicat Départemental d'Énergie, de lancer un appel à concurrence pour l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Il expose que seule l'entreprise LANIES de Castelsarrasin a répondu.

Sa proposition s'établit à 1 864,80 € T.T.C. qui se répartissent sur les 3 ans du contrat qui pourrait être souscrit soit : 590,52 € H.T. la première année, 481,74 € H.T. la seconde et la dernière année.

Ce contrat pourrait être soutenu par une aide du Syndicat Départemental d'Énergie à hauteur de 6 €^e par candélabre soit 180 €.

Cependant, compte tenu des sommes à dépenser et de l'installation récente des candélabres actuellement en service, Monsieur le Maire propose de ne pas souscrire de contrat d'entretien dans l'immédiat.

Il précise que l'entreprise est susceptible d'intervenir à la demande en cas de panne ponctuelle.

Dans ce cas, le délai n'est pas garanti.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

La proposition est acceptée à l'unanimité

8. Géoréférencement éclairage public :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les obligations faites aux maîtres d'ouvrages et aux exploitants de réseaux en matière d'instruction des demandes de travaux au voisinage des réseaux existants, issue de la loi « anti-endommagement des réseaux » et applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

La commune est concernée pour la mise en œuvre de ces dispositions en tant qu'exploitant de son réseau d'éclairage public.

Ce réseau étant classé sensible pour la sécurité, le cadre réglementaire impose son géoréférencement en classe A (précisions de 40 cm).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du Syndicat Départemental d'Energie sur cette thématique.

C'est l'entreprise TECHNISOL qui est titulaire du marché avec le SDE.

Ce dernier assurera une prise en charge de l'étude à hauteur de 25%.

La part restante sera portée à la charge de la commune soit 75 % du montant T.T.C. (frais d'honoraires de 5% du montant H.T. inclus), sous réserve de la non perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

Au vu des éléments qui précèdent Monsieur le Maire propose d'adhérer à la démarche du SDE.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 10

La proposition est acceptée à la majorité

9. Renouvellement demande de subventions Aménagements urbains :

Monsieur le Maire rappelle la démarche entreprise en octobre 2020 pour obtenir des subventions pour le financement de divers aménagements urbains.

Il informe les membres du Conseil Municipal que celle-ci n'a pas été couronnée de succès mais qu'il est possible de renouveler la demande.

Rappel du projet :

Description des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Terrain de pétanque	5 040,00 €	6 048,00 €
Plaine de jeux	11 410,20 €	13 692,24 €
Mobilier urbain (bancs)	6 540,00 €	7 848,00 €
Mobilier urbain (décor entrée)	2 150,00 €	2 580,00 €
Mobilier urbain (poubelles)	7 120,00 €	8 544,00 €
Montant Total	32 260,20 €	38 712,24 €

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES		%
Travaux	32 260,20 €	DETR	16 130,10 €	50,00 %
		Conseil départemental	9 678,06 €	30,00 %
		Autofinancement	6 452,04 €	20,00 %
TOTAL DEPENSES	32 260,20 €	TOTAL RECETTES	32 260,20 €	100%

Résultat du vote :

- Contre : 2
- Abstention : 2
- Pour : 7

La proposition est acceptée à la majorité

10. Demande préalable rénovation couverture Mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la rénovation de la couverture de la Mairie nécessite d'obtenir les autorisations administratives en matière d'urbanisme tant par la DDT que par les Bâtiments de France.

Il sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour entreprendre ces démarches.

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

La proposition est acceptée à la majorité

11. Assistance archivage Centre de Gestion 82 :

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal du 6 novembre 2020 au cours duquel il a été décidé de solliciter l'assistance du Centre de Gestion pour ordonner les archives communales.

Le responsable du service archivage s'est déplacé afin d'estimer le coût précis de cette intervention qui est évalué à 2 100,00 € payable sur 3 ans.

Cette opération comprend :

- Audit,
- Préparation des éliminations et rédaction des bordereaux d'élimination,
- Traitement documentaire,
- Production d'instrument de recherche,
- Sensibilisation du personnel à l'archivage,
- Procédure d'archivage,
- Récolement réglementaire,
- Préparation d'un dépôt d'archivage aux archives départementales du Tarn et Garonne,
- Conseil et accompagnement du service d'assistance à l'archivage (illimité à distance, déplacement ponctuel en collectivité si nécessaire).

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Choix photocopieur Mairie :

Le photocopieur actuel, qui appartient à la Mairie, ne peut plus bénéficier du service de maintenance de la Société SHARP, compte tenu des difficultés que celle ci pourrait rencontrer pour assurer le remplacement des pièces défectueuses.

Après débat, Monsieur le Maire propose de remplacer le photocopieur existant par l'achat d'un neuf.

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 2
- Pour : 8

La proposition est acceptée à la majorité

La discussion se poursuit pour décider du matériel choisi.

Sur la base de l'étude effectuée sur les devis de 3 fournisseurs en lisse, CENTRE BUREAUTIQUE MONTAUBAN, NOVAPAGE, et SHARP, Monsieur le Maire propose de retenir celle de SHARP 2651 pour un montant T.T.C. de 3 660,00 €.

Résultat du vote :

- Contre : 2
- Abstention : 2
- Pour : 7

La proposition est acceptée à la majorité

13. Conditions d'adhésion au CNAS, chèques cadeaux, accès retraités :

Adhésion CNAS, Chèques cadeau :

Monsieur le Maire expose qu'il n'a pas été précisé les conditions d'accès aux dispositions prises lors du conseil municipal du 11 décembre 2020.

Il indique qu'une année d'ancienneté minimum pourrait être requise pour bénéficier de ce dispositif :

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

La proposition est acceptée à l'unanimité

Ouverture des droits aux employés communaux retraités :

Monsieur le Maire indique que l'adhésion au CNAS peut être étendue aux employés communaux en retraite.

Après concertation, il est évoqué la possibilité d'allouer annuellement un chèque de 40,00 € aux intéressés plutôt que cette adhésion.

Résultat du vote :

- Contre : 3
- Abstention : 0
- Pour : 8

La proposition est acceptée à la majorité.

14. Retraite complémentaire élus :

Monsieur le Maire expose qu'il est possible, pour les élus indemnisés, de souscrire une assurance de retraite complémentaire dont une partie devrait être supportée par le budget communal :

Résultat du vote :

- Contre : 11
- Abstention : 0
- Pour : 0

La proposition est refusée à l'unanimité

15. Questions diverses :

Local des chasseurs:

A la question de Madame SIGAUD, de savoir où en est le projet, Monsieur DIRAT indique que le devis de l'entreprise NOUAL, constructeur métallique de Mansonville, n'est pas encore reçu.

Or, c'est à partir de ce document que les autorisations administratives seront demandées et les accords avec la CUMA, pris.

Travaux « Accès touristique et aménagement piétons et paysager du village 2019-2020 » :

Madame HAUWY intervient pour indiquer que l'examen des factures de l'entreprise CMPGB montre que cette société a été payée de travaux réalisés par des entreprises tierces telle que M. OUITRE, le carreleur, payé par ailleurs.

Publication des comptes rendus de Conseils Municipaux :

Monsieur le Maire est interrogé par Monsieur BENECH et Madame HAUWY sur un courrier RAR qui lui a été adressé à propos des comptes rendus de Conseils Municipaux.

Celui-ci en confirme la réception.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 23 avril 2021 à 20 heures 30 mn.

Ordre du jour : Budget Prévisionnel 2021.

L'examen de l'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 23 heures.